

### ACTUALITÉ

Page 4

#### ■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

**Double imposition : une procédure de règlement des différends fiscaux**

### JURISPRUDENCE

Page 7

#### ■ Cautionnement

Marc Dupré

**La caution aux risques des évolutions de jurisprudence et des réformes législatives**

(Cass. 1<sup>re</sup> civ., 6 sept. 2017)

Page 13

#### ■ Administratif

Léa Il

**Le juge des référés peut ordonner l'expulsion d'un étudiant de son logement universitaire même pendant la trêve hivernale**

(CE, 22 sept. 2017)

### CHRONIQUE

Page 18

#### ■ Administratif

Pierre Tifine

**Chronique des arrêts de la cour administrative d'appel de Nancy**

(Octobre 2016-Mars 2017)

### CULTURE

Page 23

#### ■ Bibliographie

Christian Baillon-Passe

**La réhabilitation des Charlots**

Page 24

#### ■ Exposition

Didier Du Blé

**Les agneaux perdus**

## ACTUALITÉ

### La semaine fiscale

## Double imposition : une procédure de règlement des différends fiscaux

131a4

Frédérique PERROTIN

Une nouvelle directive relative aux mécanismes de règlement des différends en matière de double imposition vient d'être adoptée. Elle prévoit des mécanismes de règlement contraignants et obligatoires propre à sécuriser l'environnement fiscal des différents acteurs économiques. Elle s'appuie sur la convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéficiaires d'entreprises associées (90/436/CEE), la convention d'arbitrage de l'Union, qui fait partie de la législation de l'Union européenne.

Le 2 octobre dernier, le Conseil de l'Union européenne a adopté une nouvelle directive visant à rendre le règlement des différends, en particulier en matière de double imposition, plus efficace, plus accessible pour les contribuables et plus transparent. La proposition s'inscrit dans le cadre de l'effort plus large déployé par l'Union européenne pour instaurer un système d'imposition des sociétés juste et efficace au sein de l'Union européenne et accroître la sécurité fiscale. La directive vise à introduire une approche plus coordonnée de l'Union européenne en ce qui concerne le règlement des différends en matière de double imposition. Elle vise à mettre en place un mécanisme

de règlement des différends entre États membres lorsqu'ils découlent de l'application d'accords qui prévoient l'élimination des doubles impositions. Le texte prévoit que les mécanismes de règlement des différends doivent être contraignants et obligatoires, avec des délais clairement précisés et une obligation de résultats. Ce faisant, il vise à sécuriser l'environnement fiscal, dans lequel les coûts de mise en conformité supportés par les entreprises sont réduits au minimum. La directive concerne les entreprises actives dans plusieurs États membres de l'UE, mais aussi les personnes physiques et les droits de celles-ci.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34